

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée chargée de
l'Autonomie
14, avenue Duquesne
75350 Paris 8^e

Saint-Renan, le 2 octobre 2021

Madame la Ministre,

J'accuse réception de votre courrier du 25 août dernier, par lequel vous faites état de la revalorisation « socle » des salaires de 183 € pour un certain nombre de professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Je vous remercie pour ces éléments, et ai bien noté que depuis votre courrier, ces avancées sont désormais intégrées au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (PLFSS 2022).

En contact régulier avec le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne, je souhaite cependant vous relayer l'état d'esprit de ces acteurs, dont le rôle auprès des plus fragiles et l'utilité sociale ne sont plus à démontrer sur le territoire. Pour mémoire, ce Collectif représente dans le seul département du Finistère, 9 000 salariés et apporte des soins à 38 000 personnes (tout âge, à domicile, et en établissement). L'utilité sociale est réelle. Au niveau national, le secteur du médico-social représente 300 000 emplois.

Si les avancées intégrées au PLFSS 2022 permettent aux professionnels relevant de financement de l'assurance maladie de bénéficier d'une revalorisation salariale de 183 € au 1^{er} janvier 2022, les professionnels du secteur médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, en sont, quant à eux, exclus pour 90 % d'entre eux.

Cette situation crée de surcroît de fortes tensions, de la concurrence entre les structures, entre institutions publiques et privées, entre les professionnels d'un même secteur.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



../..

Comment expliquer en effet qu'au sein d'un même site, des professionnels exerçant les mêmes fonctions (tout autant mobilisés au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables) pourraient ne pas bénéficier pas du même traitement, en raison des logiques de financement des structures ?

Le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne m'indique que sur le terrain la tension est bien réelle et me décrit un contexte préoccupant.

Cette incompréhension, voire cette colère, engendre des vagues inédites de démissions, au moment-même où l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social est un enjeu crucial pour le système de santé.

Les professionnels sociaux et médico-sociaux des secteurs du handicap, de l'aide à domicile et de la protection de l'enfance sont aujourd'hui dans l'attente de la revalorisation salariale annoncée cet été. Ils demandent à connaître le calendrier, le niveau, et les modalités de financement.

Par le présent courrier, je vous remercie donc de l'écoute que vous accorderez à ces attentes au regard de la gravité de la situation.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute entrevue que vous souhaiteriez avoir avec ce Collectif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes salutations les plus distinguées.



Didier Le Gac
Député